

- Membres théoriques :  
17  
- Membres en exercice :  
17  
- Membres présents :  
11  
- Pouvoirs :  
4  
- Votants :  
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**MODALITES D'EVALUATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE – MISE EN ŒUVRE AU SEIN DU SDIS76**

Le 17 décembre 2015, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE,  
MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE,  
Jean-Pierre THEVENOT.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Dominique PROUST, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

**IV. Pouvoirs :**

Mme Florence THIBAudeau RAINOT à M. Sébastien TASSERIE,  
M. Philippe LEROY à M. André GAUTIER,  
M. Michel LEJEUNE à Mme Sophie ALLAIS,  
Mme Chantal COTTEREAU à M. Gérard JOUAN.

**Étaient absents excusés :**

Mme Chantal COTTEREAU, Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAudeau-RAINOT.  
MM. Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY, le Commandant Hervé TESNIERE,  
le Capitaine Samuel PERDRIX – représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

## **I - Eléments de contexte**

En 2009, la fonction publique territoriale s'est engagée dans un mouvement d'expérimentation de l'entretien professionnel. Le bilan de cette expérimentation a conduit à considérer que « la suppression de la notation au profit d'une procédure d'évaluation modernisée et personnalisée constituait (...) un progrès notable en matière de reconnaissance de la valeur professionnelle des agents »<sup>1</sup>.

Cette évolution a été entérinée par le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 ; l'année 2015 voit donc l'entretien professionnel généralisé à l'ensemble des collectivités territoriales, en lieu et place de la notation.

A l'occasion du comité technique du 11 février 2015, il a été approuvé d'initier cette évolution au sein du Sdis 76, afin que notre établissement soit en conformité avec la réglementation début 2016.

## **II - Mode de gestion du projet adopté par le Sdis 76**

Une démarche collaborative a été menée sous l'égide du groupement emplois, activités et compétences depuis février 2015. Quatre groupes de travail représentatifs des différents cadres d'emplois et catégories de personnels du Sdis 76 ont été constitués afin de réfléchir sur les principales étapes de l'entretien professionnel. Les organisations syndicales représentatives du personnel ont été également associées aux différents groupes.

Ces travaux ont permis d'aboutir à la conception d'un formulaire dénommé « compte-rendu d'entretien professionnel » permettant d'intégrer les différents thèmes devant réglementairement être abordés.

Celui-ci servira à mener l'entretien professionnel de l'ensemble des personnels de l'établissement, à l'exception des officiers dont le modèle a été établi et validé par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) au plan national.

## **III – Dossier collatéral : la fiche de poste**

La mise en place de l'entretien professionnel implique que chaque agent dispose, en amont, de sa fiche de poste.

Les travaux relatifs à l'entretien professionnel ont donné l'occasion au groupement emplois, activités et compétences de revoir les différentes rubriques des fiches de poste. Le nouveau modèle sera transmis dès validation aux groupements territoriaux et fonctionnels. Les travaux de mise à jour seront réalisés tout au long de l'année 2016, afin que chacun dispose d'une fiche de poste réactualisée pour l'évaluation de l'année 2016 qui se déroulera à compter de décembre 2016 jusqu'en février 2017.

---

<sup>1</sup> Citation du guide « de l'entretien d'évaluation à l'entretien professionnel : quels constats et quelles perspectives ? » élaboré par le CNFPT

#### **IV – Accompagnement par la formation**

Afin d'accompagner les évaluateurs dans leur premier entretien, une formation leur sera dispensée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) à compter du mois de janvier 2016.

Ce sont ainsi près de 200 personnels qui seront formés, répartis en 3 strates identifiées :

- Direction, chefs de groupement et adjoints ;
- Chefs de centre et adjoints, chefs de service et adjoints ;
- Chefs de bureau et référents Emplois, activités et compétences des centres d'incendie et de secours, officiers et sous-officiers de garde.

Le contenu de la formation sera axé sur :

- Une présentation théorique des fondements de l'entretien professionnel ;
- Une méthodologie à la conduite d'entretien professionnel ;
- Une sensibilisation aux conséquences administratives de l'entretien professionnel.

#### **V – Documents transmis pour avis**

- le compte-rendu d'entretien professionnel pour l'ensemble des agents du Sdis hors officiers ;
- le modèle de fiche de poste ;
- le guide de l'entretien professionnel (pour information).

#### **VI – Documents transmis pour information**

- le compte-rendu d'entretien professionnel dédié aux officiers.

\*

\* \*

A l'issue de la formation des évaluateurs, le guide de l'entretien professionnel pourrait être amendé. Il est donc présenté dans ce rapport uniquement pour la compréhension de la démarche.

D'une manière plus générale, cette nouvelle procédure d'évaluation des agents fera l'objet d'un retour d'expérience au sein de l'établissement à l'issue de sa première année de mise en œuvre.

\*  
\* \*

Le comité technique du Sdis s'est prononcé le 11 décembre 2015 avec avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel et avis favorable à l'unanimité du collège des représentants de l'administration.

\*  
\*\*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**



**André GAUTIER**

